

Carant allie, tenuz oblige, scribblez ny domestique de se
partir purge de Consent sollicitations et de toutes suscriptions de
L'ordonnance,

L'equo le susdits faits d'amonitoire avoir dux dire a son faller
queste secret pour avoir la piece volante. Vitoit d'achepter une poulle
naine et de la porter a un endroit a la borne de trois chemins
Et l'a de dire l'argent d'une poulle par trois fois et quil viendront
des carottes des Messrs. Et de en demander Et quil ne failloit point de
Rabatre du prix quoy auroit demande, et quapres avoir receu
une piece d'argent, il failloit aller tout droit son chemin sans s'arrester
Et a la premiere porte quoy trouveroit Intret dans l'aisoiz, et
si la porte estoit fermee, frapper du doigt contre la porte, adionclant
Les adlets quance une pareille piece d'argent on auroit tout ce que on
voudroit, parceque cette piece ne viendront toujours, dit le Desposant
avoir entendu dire aux adlets que seroit le homme pierre le petit
demeurant au haut de la ville de Joffeliz demeurant au haut de la
ville sous la porte de la ville, qui luy avoit donne les instructions
pour faire ses pates et qui avoit enseigne aux galets le secret
de faire dire la messe sans une grande d'ouze, adionclant que
centint les parents le petit chaudiere qui alloit audeuz pour
instruire les autres

C'est tout ce quil a dit. Lequel est ad'aposition de laquelle l'ature aley
fulte. Il a dit quelle contient versitez y peris les, ay aut requis tape
Et auroit taxe quatre livres et ad'clairc mes aybis riques

Bourgeois

Carant

18
Serime Janvier age de cinquante ans femme de quere ans
Arant labourant demeurant au village du grand Roumay parvis
de Quegoz, memoiz compagnie aux fins de l'oppo nous apparue de
la susdite appignation de laquelle le serment pris, elle a prunis et
par Lamary loue de dire la ville, Inquiss dit nestre parant

Bourgeois

allées, tenue ny obligée, servante ny domestique de ce port par
Surge de conseil s'alloit aller, et toutes surproum de l'ordie

Le 17^e sur les faits du monitoire quil fa l'invoy, un an que
Jean fablet et d'autres autres dont elle ne se souvient ny de la figure ny
de l'habit allerent chez elle, et se mirent a questionner La fille de
La depossante aage de treze a quatorze ans demandant si elle avoit fait
sa premiere communioz, a quoy la depossante repondit quelle l'avoit fait
Ensuite Ilz demanderent si elle scauroit ses prieres et invoque La
Depossante Repondit que ouy, l'un des deux qui estoit avec fablet
dit ala jeune fille de les Reciter ce quelle fit, et quand elle eut dit le
pater, L'avey, le credo, le confiteor, le mesme particulier semit a lire
dans un livre et faisoit repeter la fille apres luy, ce qui venoit d'
suspect ala depossante, elle Jetta de l'eau benite sur sa fille sans
quil sen aperceussent, et apres avoir se quelques temps le mesme
particulier dit ala jeune fille dire apres luy, que tu garois
ce que la jeune fille dit apres luy, ensuite de quoy, il luy demanda
si elle ne voyoit rien, a quoy elle repondit que non, dit la depossante
quelle festoit de l'eau benite de temps en temps sur sa fille
sans toujours quil sen aperceussent et quelle fut persuadee que
cest ce qui estoit cause que sa fille ne voyoit rien, dit que cecy
particulier q'voyant que la fille disoit ne rien voir s'entre
Regardotens entreux et disoient quil falloir que le livre ne
valoit rien, surquoy fablet et quilz scavoit bien ou Ilz
En avoit un autre qui estoit meilleur q'li estoit un agri pa
mais quoy ne vouloit par le donner quoy quilz en fussent offer
Jusqua Vingt Ecus et quoy disoit que ce livre estoit dans une
chasse, dit la depossante quelle avoit compris par les discours
deses gens qui cherchoient une fille qui fut a l'invoy
Et que sans doute celle estoit necessaire pour leur pacte,
C'est tout ce quelle adit et scavoit de la deposition, de laquelle
lecture a elle faite demor a autre, elle adit quelle contient
Verites et perottes ayant Requis taxelux auons taxelux quatre
Livre et a declure ne scavoir si que d'un mot chambraye Requirus.

Bourgeois

Parant